

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

EXTRAIT du procès-verbal de la cinq cent soixante-et-onzième assemblée extraordinaire du Conseil d'administration de l'Université du Québec à Montréal, tenue le vendredi 3 avril 2020 à 16 heures, par vidéoconférence.

Modifications au calendrier universitaire 2020-2021 (trimestre d'été 2020)

RÉSOLUTION 2020-A-18403

ATTENDU les documents déposés en annexe A-571-2;

ATTENDU les paramètres retenus pour la confection du calendrier universitaire;

ATTENDU la résolution 2017-A-17453 adoptée par le Conseil d'administration le 30 mai 2017 confirmant le projet de calendrier universitaire 2020-2021;

ATTENDU le contexte de la pandémie du coronavirus (COVID-19) et ses conséquences sur l'organisation des activités du trimestre d'été 2020;

ATTENDU l'article 6.2 du Règlement général 1 Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche de l'Université du Québec relatif à l'adoption du calendrier universitaire;

ATTENDU qu'en vertu de cet article, le Conseil d'administration peut demander l'avis de la Commission des études;

ATTENDU la résolution 2020-CE-13862 adoptée par la Commission des études lors de son assemblée extraordinaire tenue le 3 avril 2020 donnant un avis favorable au Conseil d'administration au sujet de la version modifiée du calendrier universitaire 2020-2021;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à la Vie académique;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Magda Fusaro, appuyé par madame Saidatou Dicko, que le Conseil d'administration :

APPROUVE la version modifiée du calendrier universitaire 2020-2021 ci-annexée, sous réserve de la vérification à être effectuée par le Service des affaires juridiques quant à la nécessité de suspendre ou modifier temporairement toute disposition d'un règlement de l'Université.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CONFORME
Montréal, 3 avril 2020

(s) Jean-Philippe Gingras
Directeur du Secrétariat des instances



Le 3 avril 2020
VL/he